

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

**par le soussigné, directeur général de la susdite
municipalité**

QUE :-

Le règlement 16-286 «Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 ».

Toute personne ou organisme intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général.

DONNÉ à Saint-Charles-de-Bellechasse ce dix-neuvième jour du mois d'avril deux mille seize.



.....
Nicolas St-Gelais, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 20)

Je, soussigné, Nicolas St-Gelais, directeur général, résidant à l'Ancienne-Lorette, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 13 h 00 et 15 h 00 le dix-neuvième jour du mois d'avril 2016, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'Église et à l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce dix-neuvième jour du mois d'avril deux mille seize.



.....
Nicolas St-Gelais, directeur général

